## AR Prefecture

017-211700919-20220630-2206300301-DE Reçu le 25/07/2022 Publié le 25/07/2022



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le trente Juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS:

M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNEREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. Philippe LATAUD - Mme MALGOUYAT Florence - M. SARAZIN Emmanuel - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence - Mme BOUTEILLER Evelyne

ABSENTS REPRESENTES:

Mme Jessica LERAY (pouvoir à Mme Martine BOUTET)
M. Brandon BREAU (pouvoir à Mme Florence ABSOLU)

ABSENT NON REPRESENTE: M. PAIRAUD Mathieu

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laura MILLET

date de la convocation : 23/06/2022 date affichage : 24/06/2022 dates de publication : 24/06/2022 site internet 29/06/2022 Journal Sud-Ouest

Nombre de conseillers en exercice : 19

Conseillers présents: 16 Conseillers représentés: 2 Conseiller non représenté: 1

Votants: 18

## <u>REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :</u>

Le Maire présente les modifications des règlements :

- > concernant le centre de loisirs : possibilité aux parents d'inscrire leur enfant l'après-midi et l'heure de départ du centre de loisirs est avancée à 17 h 00
- > concernant la cantine : le coût réel d'un repas (denrée, personnel, fluides, entretien des matériels ...) devra être mentionné à titre d'information à la rubrique « tarifs »
- > pour tous les règlements cantine, garderie et centre de loisirs les règles et les mesures d'hygiène s'adapteront automatiquement aux préconisations sanitaires imposées par la Préfecture et ou la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les modifications proposées cidessus.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Jérémy BOISSEAU